

**PROCES – VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 21 mars 2017  
de  
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 21 mars 2017, à Genève, au Quai du Mont-Blanc 19, au Théâtre du Léman, sous la présidence de Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président du Conseil d'administration.

La séance est ouverte à 14h00 et levée à 15h10.

Sergio MARCHIONNE prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis il passe la parole à Monsieur Frankie NG, Chief Executive Officer. Les textes des exposés de Messieurs MARCHIONNE et NG demeureront annexés au présent procès-verbal.

Puis, Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président, désigne Monsieur Shelby R. du PASQUIER, membre du Conseil, comme secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 23 février 2017 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le 27 février 2017 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, organe officiel de publicité de la société.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur James BAIRD.

Le secrétaire informe également l'assemblée que Maître Corinne ROSSET, Notaire est présente et a été mandatée pour constater en la forme authentique les décisions de l'assemblée concernant les points 6 et 7 de l'ordre du jour qui impliquent une modification des statuts.

Le Président informe également que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Ces formalités étant accomplies, le secrétaire donne connaissance de la liste de présence :

5'240'254 actions nominatives de Fr. 1.- chacune sont représentées à l'assemblée comme suit :

Actionnaires et représentants présents	135
Actions représentées par l'actionnaire ou un mandataire privé	1'409'361
Actions représentées par le représentant indépendant (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	3'830'893

soit ensemble 66.99 % du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel 2016**
  - 1.1. Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2016
  - 1.2. Vote consultatif du rapport de rémunération 2016
- 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
- 3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA**
- 4 Elections**
  - 4.1. Elections au Conseil d'administration
  - 4.2. Election du Président du Conseil d'administration
  - 4.3. Election du Comité de rémunération
  - 4.4. Election de l'organe de révision
  - 4.5. Election du représentant indépendant
- 5. Rémunération**
  - 5.1. Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2018
  - 5.2. Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2018
  - 5.3. Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2016
- 6. Réduction du Capital**
- 7. Modification du Capital autorisé**

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

- 1 Rapport annuel 2016**
  - 1.1 Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2016**

Le rapport annuel, les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2016 ont été mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires. Une copie imprimée du rapport annuel demeurera annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 9 février 2017 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2016.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Madame Elisabeth SALINA AMORINI prend la parole, félicite la Direction et le personnel de la SGS pour une bonne performance financière en 2016 et la capacité du Groupe à réagir pour contenir les impacts des difficultés subies dans certains marchés, dans un environnement économique difficile.

- Elle note les importantes économies réalisées dans le cadre de la politique d'achat du groupe (procurement savings), et voudrait connaître si les réductions de coût réalisées et décrites en page 72 du rapport annuel sont permanentes. Le Président

donne la parole à Carla DE GEYSELEER qui explique qu'une partie des gains réalisés dans le cadre de la politique d'achat concerne des économies sur les investissements du Groupe (16%), et pour le reste, des économies sur les coûts opérationnels du Groupe, soit sous la forme de réduction de coûts, ou d'évitement de nouveaux coûts. Dans les prochaines années, le but est de réaliser des économies dans le secteur des achats, générant des économies additionnelles de CHF 60 million en 2017 et CHF 65 million en 2018.

- Madame Elisabeth SALINA AMORINI observe que le Conseil d'administration propose de distribuer sous forme de dividende un montant correspondant à 98% des profits de la société à laquelle s'ajoute un programme de rachat d'actions qui a aussi un coût, et elle demande si la politique de dividende est compatible avec les objectifs d'acquisitions annoncés par la société et de façon générale avec sa politique d'investissements stratégiques, et si la société ne devrait pas revenir à des niveaux plus raisonnables de dividende. Le Président donne la parole à Carla DE GEYSELEER, qui explique qu'il faut également tenir compte, en plus des profits nets, des flux de trésorerie positifs générés par le Groupe qui a généré en 2016 plus d'un milliard de free cash flow. Le Président ajoute que le Conseil a considéré qu'il était avantageux de ne pas procéder à des fluctuations du niveau de dividende d'une année à l'autre, et de maintenir un objectif stable. En conservant le montant des dividendes relativement constant, la société a maintenu ces dernières années son bilan sans augmenter de manière significative son effet de levier. Le Conseil d'administration a également considéré les perspectives de croissance et d'acquisitions présentées par la Direction pour les années jusqu'à 2020 et considère que ces dernières augmenteront les profits et les flux de trésorerie. Le Conseil considère que le niveau de dividende n'est pas exagéré au vue des perspectives de croissance du Groupe dans les prochaines années. Le Conseil d'administration considère également qu'il est important que la société puisse conserver la faculté d'intervenir sur le marché et d'acheter ses propres actions pour financer des plans de rémunération de l'équipe de direction et pour intervenir en cas de situation anormale sur le marché des capitaux. Il ajoute que depuis qu'il est impliqué dans la gestion de la société en 2001, aucun projet d'acquisition n'a été abandonné par manque de financement.

- Madame Elisabeth SALINA AMORINI se réfère à la page 47 du rapport annuel et demande comment les services rendus par la société dans le secteur des tests de téléphones portables sont affectés par des incidents tels que ceux qui sont apparus avec le lancement du dernier Samsung Galaxy. Frankie NG répond que le marché des tests pour les téléphones portables est surtout influencé par la concentration du marché sur trois gros producteurs, et par la réduction correspondante des prototypes de téléphones à tester. Notre activité n'a pas été impactée par les rappels de produit du dernier modèle Samsung Galaxy.

- Madame Elisabeth SALINA AMORINI demande des explications sur les services du Groupe et sa stratégie en matière de sécurité informatique (cybersecurity). Frankie NG répond que l'activité de la société dans ce secteur se concentre surtout sur la certification, notamment selon la norme ISO 27001. Notre ambition n'est pas de concurrencer les grandes sociétés de technologies, mais de nous concentrer sur les niches dans lesquelles l'industrie du testing, de l'inspection et de la certification a un rôle à jouer dans ce secteur.

Une fois les réponses données aux questions posées, et aucun autre actionnaire ne demandant la parole, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2016 approuve :  
- le rapport annuel  
- les comptes annuels de SGS SA et  
- les comptes annuels consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2016 tels qu'ils ont été soumis. "***

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'208'893</b>	<b>99.41 %</b>
<b>NON</b>	<b>3'379</b>	<b>0.06 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>27'909</b>	<b>0.53 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **5'240'181**

**1.2 Rapport de rémunération 2016 (vote consultatif)**

Dans un souci de transparence, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du Groupe en matière de rémunération, est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2016. "***

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'843'816</b>	<b>92.44 %</b>
<b>NON</b>	<b>377'979</b>	<b>7.21 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>18'437</b>	<b>0.35 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **5'240'232**

**2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- a. les membres du Conseil d'administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2016,

- b. les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2016,
- c. les actionnaires représentés au Conseil d'administration, soit Serena Sàrl et les membres de la famille de Monsieur August VON FINCK.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'administration et à la Direction, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2016."***

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées		
<b>OUI</b>	<b>2'706'152</b>	<b>97.04 %</b>
<b>NON</b>	<b>15'793</b>	<b>0.57 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>66'769</b>	<b>2.39 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote  
(après déduction des actions exclues de ce vote) : 2'788'714

<b>3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA</b>
---

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	436'216'325
Report de l'exercice précédent	610'633'820
Dividendes non payés sur nos propres actions achetées en 2016 avant l'assemblée générale ordinaire	(39'772)
Programme de rachat d'actions	(215'274'875)
<hr/>	
Mouvement de la réserve pour propres actions	60'989'472
<hr/>	
Total du bénéfice net disponible	892'524'970
<hr/>	
Dividende total de CHF 70.- par action	(527'695'490)
Solde reporté à nouveau	364'829'480

Le Conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de CHF 892'524'970.

- ♦ Dividende : CHF 527'695'490
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 364'829'480

Étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA.

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 70.- brut par action sera payé le 27 mars 2017 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice net disponible, soit :  
- payer un dividende de CHF 70.- par action (CHF 527'695'490) et  
- reporter CHF 364'829'480 à compte nouveau."***

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'133'088</b>	<b>97.95 %</b>
<b>NON</b>	<b>345</b>	<b>0.01 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>106'804</b>	<b>2.04 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'237

<b>4 Elections</b>
<b>4.1 Elections au Conseil d'administration</b>

Les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonction arrivant à terme le jour de l'assemblée, tous les administrateurs se portent à nouveau candidats à l'élection au Conseil d'administration de la société. Conformément aux dispositions statutaires, le mandat des membres du Conseil d'administration est d'une durée d'un an arrivant à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite et la discussion n'étant pas demandée, les résolutions suivantes sont mises au vote :

***4.1.1 "L'assemblée réélit Monsieur Paul DESMARAIS, jr. en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."***

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'596'033</b>	<b>68.62 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'630'021</b>	<b>31.11 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>14'138</b>	<b>0.27 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'192

**4.1.2 "L'assemblée réélit Monsieur August VON FINCK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'554'246</b>	<b>67.82 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'618'958</b>	<b>30.90 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>66'973</b>	<b>1.28 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'177

**4.1.3 "L'assemblée réélit Monsieur August François VON FINCK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'819'671</b>	<b>72.89 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'353'651</b>	<b>25.83 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>66'860</b>	<b>1.28 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'182

**4.1.4 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'540'728</b>	<b>67.57 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'637'460</b>	<b>31.25 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>61'744</b>	<b>1.18 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'932

**4.1.5 "L'assemblée réélit Monsieur Cornelius GRUPP en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'223'199</b>	<b>99.69 %</b>
<b>NON</b>	<b>7'587</b>	<b>0.14 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>9'146</b>	<b>0.17 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'932

**4.1.6 "L'assemblée réélit Monsieur Peter KALANTZIS en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'988'607</b>	<b>95.20 %</b>
<b>NON</b>	<b>242'056</b>	<b>4.62 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>9'268</b>	<b>0.18 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'931

**4.1.7 "L'assemblée réélit Monsieur Christopher KIRK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018 "**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'911'557</b>	<b>74.64 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'316'084</b>	<b>25.12 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>12'541</b>	<b>0.24 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'182

**4.1.8 "L'assemblée réélit Monsieur Gérard LAMARCHE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'585'505</b>	<b>68.43 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'589'007</b>	<b>30.32 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>65'650</b>	<b>1.25 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'162

**4.1.9 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'571'684</b>	<b>68.16 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'653'437</b>	<b>31.55 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>15'116</b>	<b>0.29 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'237



**4.1.10 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby R. DU PASQUIER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'883'324</b>	<b>93.19 %</b>
<b>NON</b>	<b>349'429</b>	<b>6.67 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>7'482</b>	<b>0.14 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'235

Le Président constate que Messieurs Paul DESMARAIS, jr., August VON FINCK, August François VON FINCK, Ian GALLIENNE, Cornelius GRUPP, Peter KALANTZIS, Christopher KIRK, Gérard LAMARCHE, Sergio MARCHIONNE et Shelby R. DU PASQUIER ayant recueilli la majorité des voix, sont **réélus**.

**4.2 Election du Président du Conseil d'administration**

Le Président de l'assemblée propose de réélire le Président du Conseil d'administration, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La résolution suivante est mise au vote :

**4.2.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'552'804</b>	<b>67.80 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'673'384</b>	<b>31.93 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>14'029</b>	<b>0.27 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'217

Le Président constate que Monsieur Sergio MARCHIONNE, ayant recueilli la majorité absolue des voix, est réélu. Il confirme en outre qu'il a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

**4.3 Election des membres du Comité de rémunération**

Le Président propose de réélire les membres du Comité de rémunération, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Les résolutions suivantes sont mises au vote :

**4.3.1 "L'assemblée réélit Monsieur August VON FINCK en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'518'012</b>	<b>67.14 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'561'073</b>	<b>29.79 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>161'102</b>	<b>3.07 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'187

**4.3.2 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'620'684</b>	<b>69.10 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'601'962</b>	<b>30.57 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>17'540</b>	<b>0.33 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'186

**4.3.3 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby R. DU PASQUIER en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."**

**Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'900'137</b>	<b>93.51 %</b>
<b>NON</b>	<b>330'188</b>	<b>6.30 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>9'857</b>	<b>0.19 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'240'182

Le Président constate que Messieurs, August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby R. DU PASQUIER ayant recueilli la majorité des voix, sont **réélus**. Il confirme en outre que Messieurs August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby R. DU PASQUIER ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

#### **4.4 Election de l'organe de révision**

Le Président propose de réélire Deloitte SA, Meyrin, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2017.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide de réélire Deloitte SA, Meyrin, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS, pour l'exercice 2017."***

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'204'876</b>	<b>99.33 %</b>
<b>NON</b>	<b>28'391</b>	<b>0.54 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>6'626</b>	<b>0.13 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'893

<b>4.5 Election du représentant indépendant</b>
---

Le Président propose de réélire l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz comme représentant indépendant.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide de réélire l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz, comme représentant indépendant pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2018."***

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'233'930</b>	<b>99.88 %</b>
<b>NON</b>	<b>316</b>	<b>0.01 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>5'634</b>	<b>0.11 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'880

<b>5.1 Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2018</b>
--

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant global de CHF 2'125'000 représentant la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2018."***

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'148'071</b>	<b>98.24 %</b>
<b>NON</b>	<b>82'157</b>	<b>1.57 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>9'728</b>	<b>0.19 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'956

**5.2 Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2018**

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération fixe due à la Direction en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée autorise l'allocation d'un montant cumulé maximum de CHF 9'300'000 pour la rémunération fixe des membres de l'Operations Council (y compris le Directeur Général) pour la période fiscale 2018."***

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'197'702</b>	<b>80.11 %</b>
<b>NON</b>	<b>979'329</b>	<b>18.69 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>62'924</b>	<b>1.20 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'955

**5.3 Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2016**

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant global de la rémunération variable, liée à la performance de l'Operations Council durant l'exercice 2016 en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant cumulé de CHF 3'677'000 représentant la rémunération variable due aux membres de l'Operations Council en rapport avec l'exercice fiscal 2016."***

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'075'443</b>	<b>96.87 %</b>
<b>NON</b>	<b>102'367</b>	<b>1.95 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>61'906</b>	<b>1.18 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'716

Les délibérations sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal dressé en la forme authentique par Maître Corine ROSSET, notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des Obligations.

**6. Réduction du Capital**

Le Président propose de réduire le capital-actions d'un montant de CHF 188'704.- par l'annulation de 188'704 actions, d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune.

La résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide de réduire le capital-actions et d'adopter un nouvel article 5 ainsi conçu :***

***<sup>1</sup> Le capital-actions est fixé à la somme de CHF 7'633'732.-, entièrement libéré.***

***<sup>2</sup> Il est divisé en : 7'633'732 actions nominatives de CHF 1.- chacune."***

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>5'229'387</b>	<b>99.80 %</b>
<b>NON</b>	<b>5'301</b>	<b>0.10 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>5'199</b>	<b>0.10 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'887

**7. Modification de l'article 5 ter des statuts (capital autorisé)**

Le Conseil d'administration propose d'abroger l'article 5 ter des statuts et d'adopter un nouvel article 5 ter.

La résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée décide d'abroger l'article 5 ter et d'adopter un nouvel article 5 ter ainsi conçu :**

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs tranches jusqu'à un montant nominal de CHF 500'000.- divisé en 500'000 actions nominatives de CHF 1.- chacune.

<sup>2</sup> Le Conseil d'administration est autorisé à exclure le droit préférentiel de souscription des actionnaires, et à attribuer les actions ou le droit préférentiel de souscrire les actions à des tiers dans le cas de l'acquisition d'une entreprise ou de parties d'entreprise, de la prise de participation dans une entreprise ou société, ou de transactions similaires.

<sup>3</sup> Le Conseil d'administration déterminera le prix d'émission et les autres conditions d'émission des nouvelles actions qui seront émises aux conditions du marché à la date de leur émission.

<sup>4</sup> Le présent article 5ter est valide jusqu'au 21 mars 2019."

**Cette résolution est approuvée par**

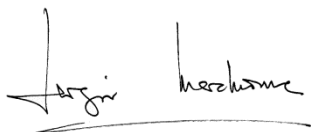
voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'984'574</b>	<b>95.13 %</b>
<b>NON</b>	<b>195'985</b>	<b>3.74 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>59'007</b>	<b>1.13 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'239'566

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le lundi 19 mars 2018.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 15h10



Sergio MARCHIONNE  
Président



Shelby R. DU PASQUIER  
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du Conseil d'administration
- Exposé du Directeur Général
- Rapport annuel 2016
- Liste des Collaborateurs SGS et agents Securitas